

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 1^{ER} SEPTEMBRE
2005, À 20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Monsieur Gilles Beudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Michel Gilbert, conseiller
Madame Diane Lagacé, conseillère substitut
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Monsieur Glenn Whitelaw, conseiller substitut

Étaient absents :

Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante
Monsieur Marcel Bédard, conseiller, remplacé par madame Diane Lagacé
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller, remplacé par monsieur Glenn Whitelaw

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2005
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2005 du Comité consultatif agricole

05-09-181



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

9. Table culturelle : plan d'action
10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 10.1 Ville de Carignan : règlement numéro 243-69 modifiant le règlement de zonage
 - 10.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-151 modifiant le règlement de zonage
 - 10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification
 - Règlement numéro 845-110 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 847-26 modifiant le règlement sur les PIIA
 - 10.4 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 418 adoptant le règlement sur les usages conditionnels
 - 10.5 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlements de modification
 - Règlement numéro 2002-06-05 modifiant le règlement de zonage
 - Règlement numéro 2002-06-06 modifiant le règlement de zonage
 - 10.6 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-101 modifiant le règlement de zonage
 - 10.7 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2005-R-116-1 modifiant le règlement de zonage
 - 10.8 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
 - Règlement numéro 91.20.21.05 modifiant le règlement de lotissement
 - Règlement numéro 91.21.72.05 modifiant le règlement de zonage
 - 10.9 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-R modifiant le règlement de zonage
11. Siège social : résultats de l'appel d'offres pour les services d'architecture
12. Livraison des programmes d'aide à l'habitation : résultats de l'appel d'offres
13. Règlement numéro 14-28 modifiant le Schéma d'Aménagement
 - 13.1 Avis de motion
 - 13.2 Adoption du projet de règlement numéro 14-28
 - 13.3 Demande d'avis au Ministre
 - 13.4 Formation d'une commission consultative
14. Règlement numéro 33-05-2 modifiant le règlement de contrôle intérimaire agricole
15. Zone inondable de la rivière L'Acadie : règlement de contrôle intérimaire
16. Ministère des Transports du Québec : demandes d'avis
17. Coordonnatrice aux cours d'eau : permanence
18. C.R.É. : plan quinquennal



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

19. Demandes d'appui

- 19.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : opposition au pipeline d'Ultramar
- 19.2 M.R.C. des Jardins-de-Napierville : élection du préfet au suffrage universel
- 19.3 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : intersection Bernard Pilon et chemin Trudeau

20. Divers

21. Interventions de l'assistance

22. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2005

05-09-182

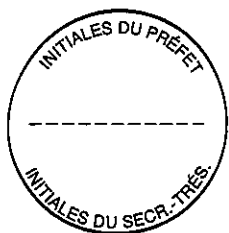
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2005 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

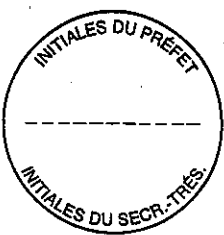
- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-649 | 21-07-05 | Lettre de MONSIEUR ROBERT ROUSSEL, directeur services techniques, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant des plans et devis pour les travaux en cours sur la Branche 1 du cours d'eau Deslauriers. |
| 05-650 | 21-07-05 | Courriel de MADAME CARMEN GIROUX, COMITÉ POUR LA QUALITÉ DE VIE ET D'ENVIRONNEMENT DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, transmettant copie d'une lettre adressée à MONSIEUR MICHEL POIRIER de la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, relative à la pratique illégale de quads et de motocross à Saint-Jean-Baptiste. |
| 05-651 | 25-07-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I., nous informant de la conformité de l'inspection finale du cours d'eau Charbonneau-Bessette. |
| 05-652 | 25-07-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I., nous informant de la dimension nécessaire des ponceaux de la Branche numéro 1 du cours d'eau Deslauriers. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

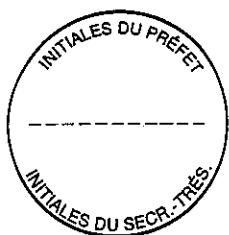
- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-653 | 25-07-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I., nous informant de la conformité des travaux sur la Branche numéro 1 du cours d'eau Deslauriers. |
| 05-654 | 25-07-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I., nous informant de la conformité de l'inspection finale du cours d'eau Coderre. |
| 05-655 | 25-07-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I., nous informant de la conformité des travaux du cours d'eau Branche numéro 7 du ruisseau Cochon. |
| 05-656 | 25-07-05 | Lettre de MONSIEUR JEAN-MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant une lettre adressée à MONSIEUR YVON VALLIÈRES, ministre, M.A.P.A.Q., appuyant notre demande d'un registre de production animale. |
| 05-657 | 25-07-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 14-25 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 05-658 | 25-07-05 | Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 418, pour avis de conformité. |
| 05-659 | 26-07-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES DEMERS, sous-ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant un document, intitulé : « Portrait socioéconomique des régions du Québec ». |
| 05-660 | 26-07-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE BILODEAU, chargé de projets, GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDUC, nous transmettant un cédérom contenant les projets de règlement dans le cadre de la refonte réglementaire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil. |
| 05-661 | 27-07-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS BERGERON, conseiller, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution relative au règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés. |
| 05-662 | 27-07-05 | Lettre de MADAME JOCELYNE SAUVÉ, direction de santé publique, AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX, nous transmettant un exemplaire du bulletin « Développement social ». |
| 05-663 | 27-07-05 | Lettre de MADAME MICHELLE COURCHESNE, ministre, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, nous transmettant le bilan du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-664 | 27-05-05 | Lettre de MONSIEUR LOUIS BERGERON, directeur de projet, PIPELINE SAINT-LAURENT, donnant suite aux rencontres d'information et nous informant de l'évolution de leur projet de pipeline. |
| 05-665 | 27-05-05 | Télocopie de MONSIEUR JACQUES DURAND, président, C.L.D. VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à un conseil d'administration extraordinaire, le 3 août 2005. |
| 05-666 | 28-05-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES LEMIEUX, direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, nous transmettant un document, intitulé : « Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention ». |
| 05-667 | 28-07-05 | Résolution numéro 200506273 de la VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 421, pour avis de conformité. |
| 05-668 | 28-07-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2005-R-116-1, pour avis de conformité. |
| 05-669 | 28-07-05 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 396 et 397 modifiant leur schéma d'aménagement et de développement. |
| 05-670 | 01-08-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 713-05 et 714-05, pour avis de conformité. |
| 05-671 | 01-08-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 05-172 modifiant leur schéma d'aménagement. |
| 05-672 | 01-08-05 | Lettre de MADAME PASCALE FORTIN, chef de la Division de la planification et de l'entretien, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant une facture relative à l'étude du cours d'eau Massé. |
| 05-673 | 01-08-05 | Lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, directeur, GROUPE ÉVIMBEC, nous demandant de reporter la date du dépôt des rôles triennaux 2006, 2007 et 2008 pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Jean-Baptiste. |
| 05-674 | 01-08-05 | Lettre de MADAME ÉLAINE CUERRIER, directrice des opérations municipales, MATREC, nous informant de leur proposition finale relative à l'implantation de bacs roulants pour la collecte sélective. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

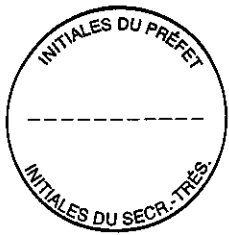
- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-675 | 01-08-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant d'une enveloppe budgétaire de 47 000 \$ disponible pour le programme RénoVillage. |
| 05-676 | 01-08-05 | Lettre de MADAME JANICE BADGLEY, agent de liaison, TRANSCANADA, nous transmettant quelques exemplaires d'un pamphlet explicatif sur l'aménagement du territoire à proximité de leurs installations pipelinères. |
| 05-677 | 01-08-05 | Lettre de MADAME DIANE APESTEGUY ET MONSIEUR ROBERT GOUDREAU, relativement aux travaux d'entretien de la branche 32 de la rivière Amyot. |
| 05-678 | 02-08-05 | Lettre de MONSIEUR SERGE CARDIN, député, COMTÉ DE SHERBROOKE, nous transmettant un exemplaire du guide « Rives et nature ». |
| 05-679 | 02-08-05 | Lettre de MADAME MARIE FERDAIS, chef - relations avec le milieu et projets spéciaux, HYDRO-QUÉBEC, nous transmettant un document, intitulé : « Rapport sur le développement durable 2004 ». |
| 05-680 | 02-08-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL COUTURIER, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, nous transmettant un chèque représentant la première tranche de subvention relativement au financement du C.L.D. |
| 05-681 | 04-08-05 | Lettre de MONSIEUR MARC CROTEAU, directeur général par intérim, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 05-05-117 portant sur le projet de règlement relatif aux redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et des sols contaminés et nous informant de leur position à ce sujet. |
| 05-682 | 04-08-05 | Lettre de MONSIEUR LUCIEN ST-PIERRE, citoyenne, relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Beaugard. |
| 05-683 | 04-08-05 | Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN CLÉROUX, directeur planification et développement, VILLE DE CHAMBLY, nous informant de la nature de certains lots concernés par le nettoyage et les travaux d'entretien du cours d'eau Beaugard. |
| 05-684 | 08-08-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les documents appuyant sa position relative au schéma d'aménagement et de développement de la C.M.M. |
| 05-685 | 08-08-05 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN COULOMBE, officier de projet, TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA, demandant la possibilité de faire une présentation du projet eContact lors de la séance du Conseil du mois de septembre 2005. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-686 | 08-08-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 2005-R-122, pour avis de conformité. |
| 05-687 | 08-08-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE CLICHE, président-directeur général, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 05-06-147 relative aux programmes d'habitation et nous informant du report de l'entrée en vigueur de nouveau processus de gestion. |
| 05-688 | 08-08-05 | Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 05.215 relative à l'opposition de la municipalité au tracé du projet de pipeline de la compagnie Ultramar. |
| 05-689 | 08-08-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accordant une prolongation de délai pour adopter le schéma d'aménagement révisé de remplacement. |
| 05-690 | 09-08-05 | Lettre de MADAME PAULINE MÉLANÇON, adjointe à la direction générale et au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 282-70-2005, pour avis de conformité. |
| 05-691 | 09-08-05 | Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.20.21.05 et 91.21.72.05, pour avis de conformité. |
| 05-692 | 09-08-05 | Lettre de MADAME ANNE-MARIE PIÉRARD, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 847-27 et 845-111, pour avis de conformité. |
| 05-693 | 09-08-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant les documents inhérents au Bureau des délégués prévu le 24 août 2005. |
| 05-694 | 10-08-05 | Lettre de MONSIEUR JOE VOLPE, député, MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION, nous informant de la semaine de la citoyenneté du Canada, du 17 au 23 octobre 2005. |
| 05-695 | 10-08-05 | Note de service de MADAME DOMINIQUE DEVEAU, chef de la division de la planification et de l'entretien, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant des commentaires relativement au rapport final de l'étude hydraulique du ruisseau Massé par SNC-Lavalin. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-696 | 10-08-05 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une rencontre des intéressés du cours d'eau Beaugard, le 10 août 2005. |
| 05-697 | 10-08-05 | Télocopie de MADAME ANNE CROTEAU, conseillère, affaires corporatives, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous invitant à participer à la prochaine commission itinérante, intitulée : « Le monde municipal et le développement de la forêt », le 8 septembre 2005. |
| 05-698 | 11-08-05 | Lettre de MADAME MARIE FERDAIS, chef – relations avec le milieu, HYDRO-QUÉBEC, nous transmettant leur rapport annuel, intitulé : « Fondation Hydro-Québec pour l'environnement 2004 ». |
| 05-699 | 11-08-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-06-158 appuyant notre demande qu'une mise à jour du registre de production animale soit fournie aux M.R.C. |
| 05-700 | 15-08-05 | Certificat de publication de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. Les Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 août 2005. |
| 05-701 | 15-08-05 | Résolution numéro 2005-08-192 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, relative au règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-R, pour avis de conformité. |
| 05-702 | 15-08-05 | Certificat de publication de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. Les Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 août 2005. |
| 05-703 | 15-08-05 | Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le document de travail du plan quinquennal de la CRÉ Montérégie Est pour information. |
| 05-704 | 15-08-05 | Lettre de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2005-08-164 relative à une modification du comité de communication pour le service de sécurité incendie. |
| 05-705 | 15-08-05 | Certificat de publication de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. du Haut-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 août 2005 |
| 05-706 | 15-08-05 | Certificat de publication de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARRIGNAN, d'un avis public portant sur une rencontre des intéressés du cours d'eau Beaugard, le 10 août 2005. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-707 | 15-08-05 | Certificat de publication de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, secrétaire-trésorier, M.R.C. LES MASKOUTAINS, d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. Les Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 août 2005. |
| 05-708 | 15-08-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant d'une enveloppe budgétaire mise à notre disposition pour le programme d'habitation LAAA. |
| 05-709 | 15-08-05 | Lettre de MONSIEUR JACQUES DURAND, président, C.L.D. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, nous invitant à participer à une table de concertation sur le volet économique, le 14 septembre 2005. |
| 05-710 | 15-08-05 | Copie d'une lettre de MONSIEUR MICHEL BELZIL, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, adressée à MONSIEUR JACQUES DUPUIS, ministre, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, relativement aux coupures budgétaires de l'École nationale des pompiers du Québec. |
| 05-711 | 15-08-05 | Lettre de MADAME KATERINE AUCLAIR, coordonnatrice aux communications, PIPELINE SAINT-LAURENT, nous transmettant un formulaire d'autorisation pour relevés, approuvé par la Fédération de l'UPA. |
| 05-712 | 15-08-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-108-2004, 1248-109-2005 et 1250-29-205, pour avis de conformité. |
| 05-713 | 15-08-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-110-2005 et 1248-111-2005, pour avis de conformité. |
| 05-714 | 17-08-05 | Certificat de publication de MADAME JOANNE BOUCHARD, secrétaire-trésorière adjointe, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. Les Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 août 2005. |
| 05-715 | 17-08-05 | Lettre de MADAME NICOLE INKEL, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2005-08-108 demandant notre appui pour le libre choix des M.R.C. relativement à l'élection du préfet. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 05-716 18-08-05 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, accusant réception de notre avis relatif au projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement de la C.M.M. et nous appuyant dans nos observations.
- 05-717 18-08-05 Lettre de MADAME LISE BIGONESSE, greffière adjointe, VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. du Haut-Richelieu et de La Vallée-du-Richelieu, le 24 août 2005.

PUBLICATIONS – JUIN - JUILLET 2005

Lait'Xclusif	vol. 2, no 3 Juillet 2005
Le Flash – Herbe à poux	Vol. 6, no 2 Juillet 2005
Muni-Express	No 5 et No 6 13 juillet 2005
Urba	Vol. 26, no 3 Juillet 2005
Publiquip	Vol. 22, no 8 Août 2005
L'économie métropolitaine	Vol. 3, no 1

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

05-09-183

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 05-08, du chèque 12405 au chèque 12441, pour un montant total de 351 827,54 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2005 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2005 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2005 du Comité consultatif agricole.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

POINT 9. TABLE CULTURELLE : PLAN D'ACTION

05-09-184

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a déjà mandaté la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu pour procéder à l'élaboration d'une politique culturelle régionale;

ATTENDU QUE la Table culturelle a proposé au Conseil un projet de politique culturelle;

ATTENDU QUE le projet de politique culturelle est accompagné d'un plan d'action qui implique une mise en œuvre de la part de la M.R.C.;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du projet de politique et du plan d'action et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE le Conseil se dit toutefois conscient que les effectifs actuels de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne lui permettent pas d'assumer les démarches relatives à la mise en œuvre de la politique en conformité au plan d'action qui l'accompagne

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE la politique culturelle de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le plan d'action qui l'accompagne, préparés et proposés par la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu, soient et sont adoptés tels que joints à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate la Table culturelle de la Vallée-du-Richelieu pour procéder aux démarches relatives à la mise en œuvre de la politique en invitant les agents culturels des municipalités de la M.R.C. à participer et, à cet effet, de faire des recommandations au Conseil quant aux gestes à poser en vue de la mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

10.1 Ville de Carignan : règlement numéro 243-69 modifiant le règlement de zonage

05-09-185

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Carignan est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-69 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-69, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-69, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-074, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

05-09-185
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-69 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-69, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-151 modifiant le règlement de zonage

05-09-186

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-151 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-151, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-151, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-075, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-151, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-08-041, recommande au Conseil de ne pas l'approuver puisque, à son avis, il permet des usages et des aménagements de nature commerciale qui ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE le maire de Chambly, monsieur Pierre Bourbonnais, a indiqué au Conseil que plusieurs informations nécessaires à une bonne compréhension du règlement numéro 93-02-151 n'ont pas pu être présentées au Comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le règlement numéro 93-02-151 mérite d'être reconsidéré par le Comité consultatif agricole, à la lumière des informations fournies par le maire de Chambly

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. demande au Comité consultatif agricole de procéder à une nouvelle analyse du règlement numéro 93-02-151, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, en permettant aux représentants de la ville de Chambly d'assister à la séance du Comité pour fins d'informations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

10.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements de modification

- Règlement numéro 845-110 modifiant le règlement de zonage

05-09-187

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-110 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-110, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-110, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-076, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-110, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-08-042, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-110 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-110, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 847-26 modifiant le règlement sur les PIIA

05-09-188

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

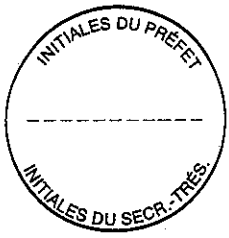
ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 847-26 modifiant son règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE le règlement numéro 847-26, modifiant le règlement sur les PIIA de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 847-26, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-077, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 847-26, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-08-043, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 847-26 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

05-09-188
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 847-26, modifiant le règlement sur les PIIA de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 418 adoptant le règlement sur les usages conditionnels

05-09-189

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 418 adoptant son règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE le règlement numéro 418, adoptant le règlement sur les usages conditionnels de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 418, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-078, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 418 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 418, adoptant le règlement sur les usages conditionnels de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlements de modification

- Règlement numéro 2002-06-05 modifiant le règlement de zonage

05-09-190

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-06-05 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-06-05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06-05, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-079, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-06-05 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

05-09-190
(suite)

05-09-191

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-06-05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 2002-06-06 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-06-06 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-06-06, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06-06, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-080, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-06-06 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-06-06, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlement numéro U-120-101 modifiant le règlement de zonage

05-09-192

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-101 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-101, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-101, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-081, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

05-09-192
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-10, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-08-081, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-101 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-101, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu : règlement numéro 2005-R-116-1 modifiant le règlement de zonage

05-09-193

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2005-R-116-1 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2005-R-116-1, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2005-R-116-1, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-082, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2005-R-116-1, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-08-044, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2005-R-116-1 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2005-R-116-1, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlements de modification

- Règlement numéro 91.20.21.05 modifiant le règlement de lotissement

05-09-194

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

05-09-194
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.20.21.05 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.20.21.05, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.21.05, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-083, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.20.21.05 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.20.21.05, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.21.72.05 modifiant le règlement de zonage

05-09-195

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.72.05 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.72.05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.72.05, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-084, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.72.05 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.72.05, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

10.9 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-R
modifiant le règlement de zonage

05-09-196

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029-R modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-R, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029-R, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-08-085, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 277-96-029-R est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-029-R, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. SIÈGE SOCIAL : RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES
SERVICES D'ARCHITECTURE

05-09-197

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a décidé de procéder à la construction d'un édifice pour y relocaliser son siège social;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a décidé de retenir les services d'un firme de professionnels en architecture qui procédera à la réalisation des plans finaux dudit édifice;

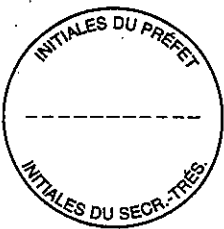
ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé à un appel d'offres de service public;

ATTENDU QU'en réponse à l'appel d'offres, huit (8) firmes d'architectes ont présenté des soumissions relatives au projet;

ATTENDU QUE la firme Les architectes Boutros et Pratte a obtenu le meilleur pointage à l'issue du processus d'évaluation complété par la commission formée à cet effet par le Conseil

EN CONSÉQUENCE

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais



No de résolution
ou annotation

05-09-197
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le mandat de réalisation des plans finaux pour l'édifice de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, incluant notamment l'architecture, le génie, la mécanique, l'électricité, l'arpentage et les études de sol, soit et est accordé à la firme Les architectes Boutros et Pratte, le tout en conformité au document de soumission préparé par ladite firme et aussi, en conformité au cahier des charges ayant été préparé par la M.R.C. à cet effet, et ce, pour un montant total de 163 162,96 \$, toutes taxes incluses.

QUE l'octroi du mandat à la firme Les architectes Boutros et Pratte soit effectif lorsque le règlement d'emprunt, adopté à cet effet par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, aura été approuvé par le Ministère des affaires municipales et des régions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 12. LIVRAISON DES PROGRAMMES D'AIDE À L'HABITATION:
RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

05-09-198

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a la responsabilité de livrer les programmes d'aide à l'habitation de la S.H.Q., tels que Réno-Village, PAD, PRIL, PAMHQ et Pyrite;

ATTENDU QUE pour ce faire, la S.H.Q. accorde une enveloppe monétaire dédiée à couvrir les frais relatifs à la livraison des programmes;

ATTENDU QUE la firme mandatée par la M.R.C., pour livrer les programmes de la S.H.Q., a récemment indiqué à la M.R.C. son intention de mettre un terme au contrat;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le nombre de dossiers normalement traités par année n'est pas suffisamment élevé pour justifier la création d'un poste à l'interne, surtout si l'on tient compte des exigences de la S.H.Q. en ce qui concerne les qualifications requises de l'agent de livraison;

ATTENDU QUE suite à ces événements, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé à un appel d'offres public relatif à la fourniture de services professionnels pour la livraison des programmes d'aide à l'habitation de la S.H.Q.;

ATTENDU QUE la firme Gauthier, Biancamano, Bolduc a obtenu le meilleur pointage à l'évaluation complétée par la commission d'évaluation;

ATTENDU QUE les montants soumissionnés par les deux (2) seules firmes qui ont répondu à l'appel d'offres sont pratiquement identiques et qu'ils se situent pratiquement au double des montants accordés par la S.H.Q. pour la livraison des programmes d'aide

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu avise les deux (2) firmes qui ont soumissionné qu'il n'a pas l'intention d'octroyer un nouveau contrat de livraison des programmes d'aide à l'habitation de la Société d'habitation du Québec.



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

05-09-198
(suite)

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu informe la Société d'habitation du Québec qu'il termine, en date de la présente, son engagement relatif à la livraison des programmes d'aide à l'habitation jusqu'à ce que la S.H.Q. ait convenu de majorer les montants destinés à la livraison des programmes à un niveau qui permettra de couvrir les frais en découlant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 13. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-28 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT**

13.1 Avis de motion

05-09-199

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR ROBERT BEAUDRY QUE, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, SERA PROPOSÉ POUR ADOPTION, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 14 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT.

13.2 Adoption du projet de règlement numéro 14-28

05-09-200

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit la construction d'un pont pour traverser la rivière L'Acadie, à Carignan;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a demandé un avis à la M.R.C. eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement à ce sujet;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le projet du M.T.Q. n'est pas conforme aux dispositions actuelles du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement doit être modifié pour permettre la réalisation du projet du M.T.Q.;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à la réalisation du projet du M.T.Q. à Carignan;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement, de même que le document d'accompagnement, et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet**

ET RÉSOLU D'adopter le projet de règlement numéro 14-28, modifiant le règlement numéro 14 relatif au Schéma d'Aménagement, ainsi que le document d'accompagnement, joints à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Demande d'avis au Ministre

05-09-201

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. a adopté le projet de règlement numéro 14-28, modifiant le règlement numéro 14 relatif au Schéma d'Aménagement, eu égard à la reconnaissance d'une dérogation à la zone inondable de la rivière L'Acadie en vue de permettre la construction d'un pont par le ministère des Transports du Québec;



No de résolution
ou annotation

05-09-201
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la M.R.C. peut demander l'avis du Ministre sur la modification proposée au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU DE demander l'avis de la Ministre des Affaires Municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, eu égard au projet de règlement numéro 14-28, modifiant le règlement numéro 14 relatif au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Formation d'une commission consultative

05-09-202

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 14-28, modifiant le règlement numéro 14 relatif au Schéma d'Aménagement, la M.R.C. doit tenir au moins une assemblée publique sur son territoire;

ATTENDU QUE conséquemment, une commission doit être formée par le Conseil de la M.R.C., composée de membres du Conseil et présidée par le préfet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QU'une commission soit et est formée afin de tenir une ou des assemblée(s) publique(s) eu égard au projet de règlement numéro 14-28.

QUE ladite commission soit et est composée de monsieur Pierre Bourbonnais et madame Jocelyne Lecavalier ainsi que du préfet, monsieur Gilles Plante, agissant à titre de président.

DE mandater le secrétaire-trésorier afin de déterminer la date, le lieu et l'heure de ou des assemblée(s) publique(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. RÈGLEMENT NUMÉRO 33-05-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AGRICOLE

05-09-203

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté son personnel pour procéder à l'élaboration d'un règlement de modification au règlement de contrôle intérimaire en vue d'y inclure de nouvelles dispositions relatives au zonage de production;

ATTENDU QUE le contenu du projet de règlement a été présenté au Comité consultatif agricole et au Comité consultatif régional d'aménagement;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

05-09-203
(suite)

ATTENDU QUE les comités ont recommandé aux membres du Conseil de soumettre le projet de règlement aux municipalités concernées pour leur permettre d'en prendre adéquatement connaissance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont aussi d'avis que les cartes illustrant les scénarios de production devraient être complétées pour toutes les municipalités concernées par le règlement et incluses à ce dernier

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE l'adoption du règlement numéro 33-05-2 soit et est reportée à une prochaine séance afin de permettre aux municipalités concernées de prendre adéquatement connaissance du contenu du règlement proposé.

QUE le Conseil mandate le personnel de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour préparer les cartes illustrant les scénarios de production pour toutes les municipalités concernées par le règlement de contrôle intérimaire agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE L'ACADIE : RÈGLEMENT DE
CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

05-09-204

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de modifier son Schéma d'Aménagement pour tenir compte des nouvelles cotes d'inondation de la rivière L'Acadie à Carignan;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a amorcé les démarches relatives à la production des cartes nécessaires à l'identification desdites zones inondables;

ATTENDU QUE les délais occasionnés par la production des cartes et tout le processus de modification au Schéma d'Aménagement qui suivra sont tels qu'il devient préférable d'adopter un règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du texte du règlement, préparé par le personnel de la M.R.C., et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw

ET RÉSOLU QUE le règlement de contrôle intérimaire de la zone inondable de la rivière L'Acadie à Carignan, règlement numéro 36-05, soit et est adopté tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 16. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : DEMANDES
D'AVIS**

05-09-205

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec, ci-après le M.T.Q., a demandé l'avis de la M.R.C. relativement à son projet de remplacement d'un ponceau pour permettre au ruisseau Leboeuf de continuer à traverser la route 133 à Saint-Charles-sur-Richelieu, le tout tel que prévu aux dispositions des articles 149 et suivants de la loi;

ATTENDU QUE l'avis de la M.R.C. doit porter sur la conformité du projet aux dispositions du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la demande du M.T.Q. a été analysée par le Comité consultatif régional d'aménagement qui recommande au Conseil de l'approuver puisque l'intervention ne contrevient pas aux dispositions du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la demande du M.T.Q. a été analysée par le Comité consultatif agricole qui recommande au Conseil de l'approuver puisque l'intervention ne contrevient pas aux orientations gouvernementales

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est d'avis que le projet de construction d'un ponceau par le ministère des Transports du Québec à Saint-Charles-sur-Richelieu est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement et du document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. COORDONNATRICE AUX COURS D'EAU : PERMANENCE

05-09-206

ATTENDU QUE madame Julie Thibodeau occupe le poste de coordonnatrice aux cours d'eau depuis maintenant plus de six (6) mois;

ATTENDU QUE le Conseil a exigé qu'une période de probation de six (6) mois soit d'abord complétée par madame Thibodeau avant qu'elle obtienne le statut d'employé permanent au sein de la M.R.C.;

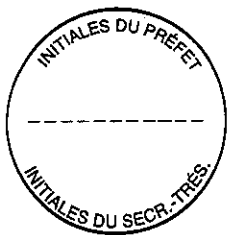
ATTENDU QUE le Comité des finances et le directeur général ont acheminé des recommandations favorables au Conseil à ce sujet

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE l'emploi de madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau, soit et est reconnu à titre permanent, selon les conditions prévues à la politique de travail et à l'échelon 1 de la grille salariale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 18. C.R.É. : PLAN QUINQUENNAL

05-09-207

ATTENDU QUE la C.R.É. Montérégie Est a soumis son projet de plan quinquennal au Conseil pour avis;

ATTENDU QUE les organismes consultés ont jusqu'au 15 septembre 2005 pour communiquer leur avis sur le contenu du projet de plan quinquennal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de plan quinquennal de la C.R.É. Montérégie Est et désirent faire part de quelques commentaires

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Glenn Whitelaw
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Gilbert

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique à la C.R.É. Montérégie Est qu'il ne s'objecte pas, présentement, au contenu du projet de plan quinquennal et pourra se prononcer de façon plus définitive lorsque le plan d'action et les moyens de mise en œuvre auront été définis.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est d'avis que le plan quinquennal devrait être plus explicite quant à la nécessité de favoriser des projets de développement qui sont conformes aux outils de gestion des municipalités, tels les règlements d'urbanisme ou les Schémas d'Aménagement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. DEMANDES D'APPUI

19.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : opposition au pipeline d'Ultramar

05-09-208

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar a déterminé un tracé pour son futur oléoduc;

ATTENDU QUE le tracé retenu traverse le boisé de Verchères;

ATTENDU QUE le boisé de Verchères s'inscrit à l'intérieur d'une zone de conservation au niveau de la réglementation municipale et de protection au niveau du Schéma d'Aménagement;

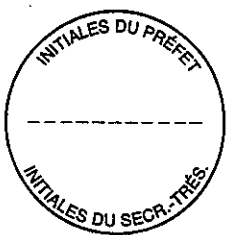
ATTENDU QUE les travaux d'oléoduc nécessitent un déboisement minimal de vingt-trois (23) mètres de largeur dans le boisé de Verchères;

ATTENDU QUE les dispositions actuelles du Schéma d'Aménagement ne permettent pas l'implantation d'oléoduc dans l'affectation protection et dans l'affectation agricole

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans ses démarches pour la préservation du boisé de Verchères.



No de résolution
ou annotation

05-09-208
(suite)

05-09-209

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

QUE la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu désapprouve le tracé proposé pour le pipeline d'Ultramar dans sa partie inscrite dans le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2 M.R.C. des Jardins-de-Napierville : élection du préfet au suffrage universel

ATTENDU QUE l'élection du préfet au suffrage universel est un choix qui appartient à chaque municipalité régionale de comté (M.R.C.);

ATTENDU QUE chaque territoire de municipalité régionale de comté (M.R.C.) vit des problématiques et des besoins différents;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) et son président amènent le sujet d'élection du préfet au suffrage universel à toute occasion afin d'inciter les M.R.C. à adhérer à ce monde de désignation;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) a pour rôle de représenter tous ses membres, en l'occurrence les municipalités et les M.R.C.;

ATTENDU les nombreuses démarches et la sollicitation intense du ministère des Affaires municipales et des Régions et ce, depuis plusieurs semaines, afin d'obtenir l'assentiment des municipalités régionales de comté (M.R.C.) de faire élire leur préfet au suffrage universel, de même que la proposition d'incitatif financier

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. des Jardins-de-Napierville dans ses démarches afin de respecter le libre choix de chacune des municipalités régionales de comté (M.R.C.) relativement à l'élection de son préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.3 Saint-Mathieu-de-Beloil : intersection Bernard-Pilon et chemin Trudeau

05-09-210

ATTENDU QUE le Conseil est conscient que l'intersection des chemins Bernard-Pilon et Trudeau, à Saint-Mathieu-de-Beloil, présente de sérieux risques pour les usagers de la route;

ATTENDU QUE, selon les statistiques de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, il se produit un accident à tous les quarante-cinq (45) jours à cette intersection;

ATTENDU QUE des citoyens ont demandé au Préfet de sensibiliser les membres du Conseil de la M.R.C. à ce sujet



**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

05-09-210
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accorde son appui à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil pour toute démarche visant à rendre l'utilisation de l'intersection des chemins Bernard-Pilon et Trudeau plus sécuritaire pour tous les usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. DIVERS

Monsieur Raymond Billette, maire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe les membres qu'une lettre sera transmise à la Ministre des Affaires municipales et des Régions afin d'obliger la firme Évimbec à respecter les délais normaux en ce qui concerne la mise à jour du rôle.

POINT 21. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 25.

Bernard Roy
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante
Préfet

05-09-211